



Contestation analyse d'urines

Par **jaytly**, le **11/07/2015** à **11:17**

Bonjour,
en octobre 2011 j'ai été contrôlé positif au cannabis par test salivaire lors d'un contrôle routier. J'ai été juger en septembre 2012 (sans convocation au tribunal d'ailleurs) a 6 mois de suspension de permis et une amende. J'ai donc déjà effectué 2 visites médicale avec analyse d'urines en laboratoire qui se sont bien passées. Mon permis n'étant valable qu'un an a chaque fois. Je dois passer la dernière visite le 21 juillet, mai problème, mon analyse du 1er juillet c'est révélé positive au cannabis. Depuis 2011 je ne fume que très occasionnellement et pas les semaines précédant mes analyse d'urines. Est il possible d'être positif en tant que fumeur passif ??? Ya t il un moyen de contester les résultats ? Je suis paniquer a l'idée de me voir annulée mon permis. Si vous avait des pistes pour la marche a suivre je vous en serai reconnaissant. Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **11/07/2015** à **18:14**

Bonjour,

Suite à un contrôle positif au cannabis, si vous voulez conserver votre permis c'est consommation zéro, et de façon définitive, car la science a fait des progrès et les tests qui sont effectués maintenant (par rapport à ceux de 2009), sont beaucoup plus poussés, beaucoup plus fins, et détectent la moindre trace. De ce fait, oui, la commission médicale peut surseoir à la restitution de votre permis tant que les analyses ne donneront pas des résultats totalement négatifs.